

Liste de vérification après sinistre
**Système de chauffage
à eau chaude**

Voici une liste de travaux à effectuer sur le système de chauffage à eau chaude à la suite d'une inondation. Les travaux devant être exécutés par un entrepreneur doivent être obligatoirement confiés à un membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) détenteur de la licence d'entrepreneur de construction 15.4 – Entrepreneur en systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur.

Pour obtenir une liste des entreprises qualifiées de votre région, visiter le www.cmmtq.org.

Nom de l'entrepreneur : _____ Nom du travailleur : _____

Adresse des travaux : _____

Date : _____ Signature travailleur : _____ Signature propriétaire : _____

Note à l'entrepreneur : initialer les travaux effectués dans la liste.

Appareil de chauffage			
À faire par le propriétaire		À faire par l'entrepreneur	
Communiquer avec un entrepreneur spécialisé		Vérifier et nettoyer l'appareil, les contrôles et le filage	
Ne pas utiliser l'appareil		Vérifier le moteur et le volute (impeller) du circulateur	
S'assurer que l'alimentation électrique à l'appareil est coupée		Vérifier le réservoir d'expansion	
Fermer le robinet d'alimentation du gaz ou fermer le robinet situé à la sortie du réservoir de mazout		Vérifier la chambre de combustion	
		Vérifier l'étanchéité de l'échangeur de chaleur	
		Remplacer l'isolation de l'appareil	
		Vérifier le robinet d'admission d'eau (Mueller) et la soupape de sûreté	
		Vérifier les soupapes de contrôle	
		S'assurer de l'intégrité et de l'étanchéité du réseau de distribution	
		S'assurer de l'intégrité et de l'étanchéité du conduit d'évacuation des gaz de combustion	

